

## Interpellation

### Energies

Après le refus populaire du 1<sup>er</sup> juin dernier (création de la fonction de « Délégué à l'énergie et au développement durable), nous pensons qu'il est urgent de faire le point sur la situation. Les prix de l'énergie sont, en effet, en train de « prendre l'ascenseur » :

- le pétrole, par exemple, en raison, notamment, de l'accroissement de la consommation liée à l'émergence de géants comme la Chine et l'Inde, de la spéculation et des perspectives d'épuisement des ressources ;
- l'électricité, par exemple, en raison, notamment, de l'ouverture et de la libéralisation des marchés.

Ces augmentations vont « grever encore plus le pouvoir d'achat des ménages et la capacité d'investissement de nos entreprises »<sup>1</sup>.

Diverses questions se posent maintenant, par exemple :

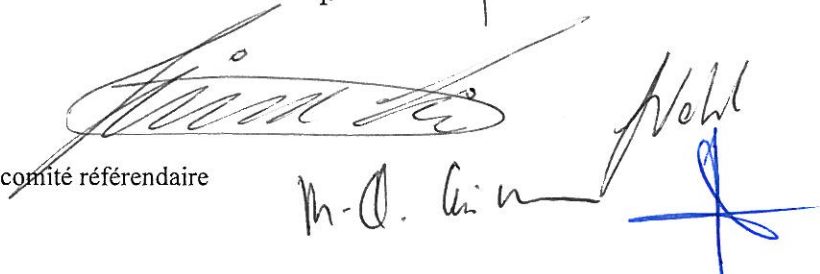
1. La commune doit-elle renoncer à s'investir pour chercher à permettre aux habitants de réduire leurs factures d'énergie en réduisant leur consommation ou doit-elle continuer à s'investir dans ce domaine ?
2. Si elle continue, comment ces efforts peuvent-ils être organisés sur le plan administratif et financés sur le plan budgétaire ?
3. Quels types d'interventions dans ce domaine sont-elles prioritaires ?
4. Est-il possible de parvenir à des solutions satisfaisantes en collaborant avec d'autres communes ou avec le canton ?

En raison de l'importance de ce dossier, nous pensons qu'il serait bon que le Conseil communal ne soit pas seul à s'exprimer sur ces questions, mais que les formations représentées au Conseil de Ville donnent également leur avis.

Delémont, le 30 juin 2008

Groupe CS • POP

Resp. Max Goetschmann

<sup>1</sup> formulation reprise dans l'argumentaire du comité référendaire